

## Vérifier vos obligations déclaratives

Constituer des fichiers, recueillir et traiter des données personnelles nécessitent une déclaration à l'autorité administrative chargée de veiller aux données personnelles: la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). C'est une obligation légale associée à la loi du 6 janvier 1978 modifiée le 6 août 2004. Son non-respect peut entraîner des poursuites allant jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 300 000 euros d'amende.

Lorsque le site Internet de votre entreprise diffuse ou récupère des données nominatives sur vos clients, fournisseurs ou prospects, vous êtes concernés. Lorsque vous diffusez une lettre d'information, vous êtes concernés.

**Un mot sur les données personnelles.** Des données sont considérées comme à caractère personnel dès lors qu'elles permettent d'identifier directement ou indirectement des personnes (ex. : nom, adresse e-mail, n° de téléphone,...).

**Un mot sur le traitement des données.** Un traitement de données vise la collecte, l'enregistrement, l'utilisation, la transmission ou la communication d'informations personnelles ainsi que toute exploitation de fichiers ou bases de données.

**Un mot sur la déclaration simplifiée.** La déclaration simplifiée, encore appelée déclaration de conformité, correspond à la majorité des cas et permet de certifier qu'un traitement de données personnelles est conforme à un modèle déjà défini par une décision de la CNIL.

**Un mot sur la déclaration normale.** La déclaration normale est nécessaire lorsqu'il ne s'agit pas d'une demande de conformité ni d'une demande d'autorisation.

**Un mot sur la déclaration d'un site Internet.** Depuis 2006, la déclaration des sites Internet en tant que tels n'est plus nécessaire. Mais, si vous faites un traitement de données personnelles utilisant un site Internet, vous devez vérifier s'il faut ou non le déclarer à la CNIL.

## Conseils pratiques

### Sur la méthodologie.

1. Vérifiez la nécessité d'une déclaration à la CNIL
2. Dans l'affirmative, vérifiez le type de déclaration nécessaire : simplifiée ou normale
3. Complétez le formulaire de déclaration

## Pour aller plus loin

Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL) : [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

La protection des données en Europe : [http://ec.europa.eu/justice\\_home/fsj/privacy/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/justice_home/fsj/privacy/index_fr.htm)

Forum des droits de l'Internet : <http://www.droitdunet.fr/>

La loi « Informatique et Libertés » : [La loi 78-17 du 6 janvier 1978](#)

Voir aussi la Fiche Pratique Internet « Mentions légales »

La Fiche d'informations légales pour le site Internet